



Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE - OF Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Cinquième année No 4
Fifth year

24 Février February 1908

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Inauguration du Conseil de 1908-10⁽¹⁾

I.—DISCOURS D'ADIEU DE L'EX-MAIRE EKERS

A MM. les échevins de la Ville de Montréal,

Messieurs,

En me présentant devant vous pour la dernière fois, je tiens à vous remercier bien sincèrement pour toutes les marques de courtoisie que vous m'avez témoignées au cours des deux dernières années.

C'est avec un extrême plaisir que j'offre à mon successeur mes vives félicitations et mes meilleures souhaits. Je suis convaincu que, entre ses mains, les intérêts des contribuables ne seront jamais en danger et qu'il remplira honorablement et fidèlement les devoirs de son importante charge.

Plusieurs entreprises ont été commencées pendant que j'étais maire, la plus importante étant l'agrandissement de l'aqueduc. Les travaux se rattachant à cette amélioration seront—je n'en doute pas—activement poussés et menés à bonne fin d'ici à deux ou trois ans; et nous devons nous féliciter de voir que l'expérience du nouveau maire dans l'art de la construction sera à la disposition de la Commission de l'Aqueduc au cas où elle aurait besoin de ses connaissances en cette entreprise spéciale.

Je crois devoir dire un mot au sujet de la grève des débardeurs, et de la part que j'ai prise au règlement de cette grève. Si je rappelle cet incident, c'est uniquement pour faire remarquer que notre corps de police, bien qu'il ait puissamment contribué à maintenir le bon ordre en cette occasion, ne suffit plus, numériquement parlant; et l'on devrait, je crois, augmenter son effectif afin de protéger davantage le public en général.

L'opinion publique est en faveur d'une réduction du nombre des échevins. Je sais que certains membres de ce Conseil voudraient que la charte fût amendée de manière à donner à chaque quartier un échevin seulement au lieu de deux. Vu les récentes annexions, et étant aussi donné que le territoire de Montréal doit continuer à s'agrandir, il serait à propos que le Conseil mette cette question à l'étude le plus tôt possible et réduise la représentation à un échevin par quartier. Avant de faire ce changement, cependant, il serait peut-être nécessaire de resubdiviser la Ville de manière qu'il y ait à peu près le même nombre d'électeurs dans tous les quartiers.

Je me permettrai de faire remarquer que les pouvoirs et priviléges du maire sont très étendus aux yeux du public, mais qu'en réalité ils sont extrêmement limités. Cependant, il est revêtu de certains pouvoirs qui, s'ils sont judicieusement exercés, peuvent servir à protéger les intérêts du public; et je sais qu'avec de la diligence, de la prudence et du tact, il peut faire beaucoup de bien. Quoiqu'il en soit, comme l'on se propose de reviser la charte prochainement, je crois qu'il serait bon de donner au maire le droit de démettre les employés municipaux qui, d'après les chefs de service, ne remplissent pas leurs devoirs d'une manière satisfaisante. Dans quelques dépar-

Installation of the Council for 1908-10.⁽¹⁾

I.—VALEDICTORY OF EX-MAYOR EKERS

To the Aldermen of the City of Montreal,

Gentlemen,

In appearing before you for the last time, I beg to extend to you my earnest thanks for the never failing courtesy you have shown me during the past two years.

It is with extreme pleasure that I extend to my successor my sincere congratulations and best wishes. I feel sure that in his hands the interests of the ratepayers will not be jeopardized, and that he will honorably and faithfully discharge the duties of his important office. Several undertakings have been begun while I was mayor, the most important among these being the extension of the aqueduct. This work, I have no doubt, will be carried on and successfully completed within the next two or three years, and it must be gratifying to know that the experience of the mayor in matters of construction will be at the disposal of the Water Committee, should they require to avail themselves of his knowledge in matters of this kind.

I wish to refer to the strike among the longshoremen working on the river front, and to the part I took in connection with its settlement. I mention this matter in order to point out that, although our police department did efficient work on this occasion, the staff of the police force should, I think, be increased in order that in a general manner the citizens may be afforded a good standard of protection.

There is a feeling among the public that the number of aldermen should be reduced. I know that certain members of the City Council would favor a measure which would provide for a reduction of the aldermen by one-half. I think that, in view of recent annexations and the further additions to be made to the territory of Montreal, it would be advisable for the City Council to take up this matter in the near future, and reduce the representation to one alderman per ward. Before doing this, however, it might be necessary to re-subdivide the City in order that a fair quota of voters would be called upon to elect one alderman in each ward.

It may not be amiss to point out that the privileges and powers of the Mayor are quite extensive in the public mind, but, when actually defined, they are truly very limited. Nevertheless, he is vested with certain powers, which, if judiciously exercised, can be used for the public good, and I know that with diligence, prudence and the exercise of tact, he may accomplish a good deal.

Nevertheless, as a revision of the City charter is contemplated in the near future, I think it would be advisable to give to the mayor the power to dismiss employes of the City who have been represented by the heads of departments having jurisdiction as not fulfilling their duties in a satisfactory manner. Dereliction of duty has always prevailed to a certain extent in some departments,

(1) Pour compte rendu, voir page 42.

(1) For report, see page 42.